

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3ème CONCOURS
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ET DES BIBLIOTHÈQUES**

SESSION 2019

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures

Coefficient : 3

SPÉCIALITÉ : BIBLIOTHÈQUE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 24 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, en poste en qualité d'adjoint au directeur de la médiathèque de Cultureville (20 000 habitants).

Lors d'une réunion entre votre responsable et l'élu chargé de la culture, la question de l'éducation artistique et culturelle a été évoquée.

Désireux de déterminer la place que la médiathèque pourrait tenir dans cette dynamique, votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur l'éducation artistique et culturelle en bibliothèque.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Education artistique et culturelle : les bibliothèques au premier plan » - A. Oury - *actualitte.com* - 18 septembre 2017 - 1 page
- Document 2 :** « Education artistique et culturelle : France urbaine propose d'en faire "une véritable politique publique" » - J.N. Escudié - *caissedesdepotsdesterritoires.fr* - 19 juillet 2018 - 1 page
- Document 3 :** « Education artistique et culturelle : le potentiel sous-exploité des bibliothèques » - H. Girard - *lagazettedescommunes.com* - 25 février 2015 - 2 pages
- Document 4 :** « L'éducation artistique et culturelle en bibliothèque territoriale : aspects traditionnels et nouveaux enjeux » - M. Rigeade - *BBF n°5* - Avril 2015 - 6 pages
- Document 5 :** Rubrique « textes officiels » du site Internet de l'Académie d'Amiens - *ac-amiens.fr* - 12 octobre 2017 - 1 page
- Document 6 :** « Charte pour l'éducation artistique et culturelle » - *education.gouv.fr* - Septembre 2018 - 1 page
- Document 7 :** « Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) » (extrait) - Service du Livre et de la Lecture - *enssib.fr* - Janvier 2015 - 2 pages
- Document 8 :** Parcours d'Education Artistique et Culturelle (extraits) - *cannes.com* - Année scolaire 2016-2017 - 2 pages
- Document 9 :** « Le livre, priorité du plan "A l'école des arts et de la culture" » - L. Leblanc - *livreshebdo.fr* - 17 septembre 2018 - 2 pages
- Document 10 :** « Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque » (extrait) - I. Le Pape - *Mémoire d'études du diplôme de conservateur des bibliothèques* - Janvier 2014 - 2 pages
- Document 11 :** « La place du livre, de la lecture et de l'écriture dans les parcours d'éducation artistique et culturelle » - *abf.asso.fr* - 31 octobre 2017 - 2 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du CFC

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Éducation artistique et culturelle : les bibliothèques au premier plan

Le Conseil des ministres du 14 septembre 2017 fut l'occasion pour la ministre de la Culture Françoise Nyssen et celui de l'Éducation Jean-Michel Blanquer de dresser un bilan de la rentrée des classes. Et de tracer la route à venir : l'éducation artistique et culturelle passera, sans surprise, par les bibliothèques, qui devraient se voir rapprochées des établissements scolaires...

L'éducation artistique et culturelle, qui fonde le lien voulu entre les ministères de la Culture et de l'Éducation par Françoise Nyssen et Jean-Michel Blanquer, a déjà fait l'objet d'une attention particulière pour la rentrée 2017 avec l'opération « Rentrée en musique », pour apporter quelques notes plus entraînantes à la rentrée des classes. Lors de sa campagne, Emmanuel Macron avait insisté sur la nécessité, selon lui, d'une approche de l'art et de la culture renforcée dans le cursus scolaire.

Dans son programme, il indiquait vouloir « *développer la culture à l'école tout au long de la scolarité des enfants, comme le fait par exemple la Finlande où l'éducation artistique et culturelle obligatoire contribue à l'excellence de son système éducatif* ».

Françoise Nyssen, rompue à la méthode pédagogique Steiner-Waldorf (son école « Domaine du possible », à Arles, l'applique depuis 2015), qui met l'accent sur la méditation, la lecture et la pratique artistique, ne pouvait que souscrire à cette ambition. Trois volets sont exposés par les deux ministres : la musique, le théâtre et enfin le livre et la lecture.

« *Pour changer la donne, le chant, la pratique orchestrale et le théâtre vont faire l'objet d'un développement volontariste* », ont indiqué Françoise Nyssen et Jean-Michel Blanquer lors du Conseil des ministres. Outre la mise en place de chorales « *dans chaque établissement scolaire* », les ministres comptent sur des partenariats entre ces derniers et les conservatoires ou associations de pratiques orchestrales.

Dans la foulée de l'opération « Création en cours », dispositif qui fait travailler artistes et écoles sur des projets créatifs, « *les résidences d'artistes seront développées, comme les dispositifs de découverte des lieux culturels et des œuvres in situ* », ont souligné les deux ministres. Les zones d'éducation prioritaire le resteront aussi pour l'enseignement artistique et culturel, avec une action forte des établissements publics culturels nationaux, tandis que les jeunes en situation de handicap, de décrochage scolaire, ou sous protection judiciaire de la jeunesse seront eux aussi concernés par une politique inclusive d'éducation artistique et culturelle.

Dans les écoles, le ministère de la Culture développera « *le référencement des ressources numériques pédagogiques des établissements culturels, et soutiendra la généralisation de kits ou mallettes pédagogiques* », sans précision sur le contenu de ces derniers.

Les bibliothèques, premier réseau culturel français déjà encensé à plusieurs reprises par Françoise Nyssen, seront primordiales dans l'apprentissage de la lecture et l'approche du livre « *les programmes d'incitation à la lecture et à l'expression orale seront renforcés en s'appuyant sur le réseau des bibliothèques et médiathèques* », a expliqué Françoise Nyssen, tandis que le « rendez-vous en bibliothèque » sera rendu systématique et régulier au sein des écoles.

Difficile de savoir si les bibliothèques bénéficieront de nouveaux moyens, tant financiers qu'humains, pour cette mission renforcée au sein de l'éducation artistique et culturelle : « *Le financement de la politique en faveur de l'éducation artistique et culturelle et les nouvelles actions qui seront menées en partenariat avec l'institution scolaire et les partenaires culturels constitueront une des priorités pour le prochain budget des deux ministères* », indique le rapport du Conseil des ministres, mais ces questions sont toujours délicates...

Une politique de labellisation sera mise en place pour « *recenser et faire rayonner les meilleures pratiques développées dans les territoires* », sous le contrôle du Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle.

DOCUMENT 2

caissedesdepotsdesterritoires.fr
Jean-Noël Escudé
19 juillet 2018

Education artistique et culturelle : France urbaine propose d'en faire "une véritable politique publique"

France urbaine et l'Inet (Institut national des études territoriales) publient une étude intitulée "Réussir la généralisation de l'éducation artistique et culturelle" (EAC). Il s'agit d'un travail commandé par l'association d'élus à quatre élèves administrateurs de l'Inet sur la mise en œuvre de l'EAC dans les grandes villes de France. L'objectif de cette démarche est de dégager des pistes d'évolution pour faire de cette dernière "une véritable politique publique".

Si l'intérêt de l'EAC ne fait plus débat, le rapport constate néanmoins la persistance de tensions. "Au niveau national, l'expertise et la responsabilité du bloc local semblent insuffisamment prises en compte, alors qu'elles apparaissent comme le pivot de cette action. Au niveau territorial, cette politique transverse, à la croisée des interventions éducatives, culturelles, citoyennes, sociales et au cœur du projet de cohésion sociale d'un territoire, peut encore souffrir d'une insatisfaisante mobilisation des moyens existants, souvent liée à une pensée sectorielle des politiques publiques locales".

Un "indice d'exposition à l'art" ?

Pour sortir de cette situation, l'étude propose cinq actions "pragmatiques, opérationnelles et progressives". La première consiste à élaborer un référentiel commun, afin de "mieux agir en matière d'EAC". Celui-ci comporterait notamment un outil de mesure de la qualité des actions menées, sous la forme d'un "indice d'exposition à l'art" (IEA).

La seconde préconisation prévoit de "préciser une stratégie d'intervention locale au regard d'un objectif gouvernemental ambitieux mais encore imprécis". Il s'agirait de prendre en compte la diversité des publics (en ayant toujours en tête l'objectif d'accès à l'EAC pour 100% des élèves scolarisés), de déployer l'EAC au-delà du temps scolaire pour toucher "tous les autres temps de l'enfant" et de réduire les inégalités d'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour tenir la promesse de généralisation de l'EAC.

Affirmation d'un pilotage intercommunal

Troisième préconisation : conforter la gouvernance par l'affirmation d'un pilotage intercommunal, qui apparaît comme "l'espace le plus pertinent, dans lequel l'EAC peut être un levier de solidarité et de cohésion territoriale".

Le quatrième axe prévoit de renforcer l'efficacité et la mobilisation des moyens. Ceci passe notamment par la mise en œuvre d'un réseau d'encadrants de proximité permettant d'améliorer la coordination de l'EAC et par un renforcement de la formation. Face aux difficultés engendrées par les financements croisés, le rapport préconise "un fléchage des subventions, un cadrage plus fin des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens et la mise en œuvre de comptabilités analytiques [qui] permettrait de gagner en lisibilité".

Une "grille d'autopositionnement" pour faciliter les arbitrages locaux

Enfin, le rapport recommande de garantir l'amélioration continue de l'EAC par un renforcement de l'évaluation. Ceci suppose d'élaborer une méthode d'évaluation précise et des indicateurs partagés. Le rapport en propose d'ailleurs un embryon avec une "grille d'autopositionnement", ayant pour ambition "de faciliter les arbitrages locaux et de permettre à France urbaine de se positionner comme un lieu d'échange de bonnes pratiques, de réflexion et d'accélérateur du développement de l'EAC".

DOCUMENT 3

lagazettedescommunes.com
Hélène Girard
25 février 2015

Education artistique et culturelle : le potentiel sous-exploité des bibliothèques

Le Service du livre et de la lecture du ministère de la Culture a enquêté sur « les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle ». Outre un état des lieux des pratiques, ce rapport, publié début février, recense atouts et difficultés des équipements de lecture publique, et propose un vade-mecum complété par l'analyse de bonnes pratiques.

Chiffres-clés

- 16 000 bibliothèques ou points lecture répartis sur tout le territoire
- 4300 bibliothèques municipales
- 97 bibliothèques départementales de prêt (BDP)
- 74 contrats territoire-lecture
- 90% des bibliothèques municipales ont une offre d'activités pour les 4-11 ans
- 79% des BDP ont une offre d'activités pour les 12-15 ans
- 73% des projets des bibliothèques en matière d'EAC sont initiés par des enseignants
- moins de 6% des plans de formation des bibliothèques portent sur l'EAC
- 10% des bibliothèques formalisent leurs partenariats en matière d'EAC

(Source : ministère de la Culture, SLL)

Pour la première fois, une étude fait l'état des lieux des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) dans les bibliothèques publiques. Produite par le Service du livre et de la lecture (SLL) du ministère de la Culture, l'enquête intitulée « les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle » constitue une base qui permettra d'observer les évolutions de ce type d'activités.

La bibliothèque apparaît comme le lieu riche de possibilités en matière d'éducation artistique et culturelle, affirment les rédacteurs du document. Ce, pour trois raisons :

- leurs collections, encyclopédiques et patrimoniales ;
- le savoir-faire des bibliothécaires en matière d'animation et de médiation ;
- la place « singulière » de cet équipement, inscrit dans un territoire et parfois unique équipement culturel de la commune.

Forte présence auprès des enfants

90% des bibliothèques municipales et intercommunales sont bel et bien présentes auprès des enfants de 4 à 11 ans, par le biais d'activités culturelles diverses et variées. Pour leur part, les bibliothèques départementales interviennent logiquement auprès des 12-15 ans, dans le cadre de la compétence du conseil général en matière de collèges.

Malgré ces atouts de taille, force est de constater que, hormis quelques expériences – dont certaines font l'objet de fiches pratiques dans la dernière partie du rapport – les bibliothèques ne se sont pas encore imposées comme incontournables en matière d'EAC et souffrent de la concurrence des équipements patrimoniaux, notamment les musées, et de spectacle vivant, théâtres, salles de spectacle, conservatoires... « Les bibliothèques n'en sont pas absentes, mais elles ne sont pas perçues comme acteurs majeurs. Elles sont plus considérées comme un lieu d'accueil et de ressources », commente-t-on au SLL.

L'Education nationale, premier partenaire

Même si beaucoup de bibliothèques travaillent avec les structures de la petite enfance, les centres de loisirs et les services « jeunesse » des collectivités, « l'Education nationale reste le partenaire essentiel », constatent les auteurs. Dans 73% des cas, les projets sont d'ailleurs initiés par les enseignants et dans 33% des cas, par des professeurs-documentalistes.

Si l'on s'en tient aux trois « piliers » de l'EAC -développement des connaissances, rencontre avec les œuvres et les artistes, expériences sensibles et pratique du geste artistique-, tels qu'indiqués par la circulaire interministérielle n° 2013-073 du 3-5-2013, relative au parcours d'éducation artistique et culturel, l'offre de beaucoup d'équipements relève plutôt de la médiation culturelle. Dans 70% des cas, cette offre tourne d'ailleurs autour de la littérature, et elle inclut rarement une pratique artistique.

Marges de progression

En outre, l'enquête montre que pour la moitié des bibliothécaires, un partenariat avec une structure ou l'intervention d'un prestataire n'est pas nécessaire. Autre constat : seuls 10% des bibliothèques ayant un partenaire pour conduire une démarche d'EAC, ont formalisé l'intervention de ce dernier. « Ces quelques constats suggèrent des pistes de progression possibles », observent les auteurs. D'où l'idée d'intégrer un vade-mecum dans ce document, avec des conseils méthodologiques, et une analyse des bonnes pratiques repérées par le SLL. Ce dernier plaide, entre autres, pour :

- une plus grande transversalité des actions entre les différents services ou structures d'une collectivité ;
- une contractualisation formelle avec les partenaires impliqués ;
- une évaluation des actions menées, au-delà d'un simple bilan chiffré ;
- une prise en compte des besoins de formation des bibliothécaires en matière de conduite de projets d'EAC ;
- un conventionnement avec l'Etat à travers les différents dispositifs proposés aux collectivités par l'Etat. Notamment :
 - les [contrats territoire-lecture](#) (CTL)
 - les [projets éducatifs de territoire](#) (PEDT)
 - les [contrats locaux éducatifs et artistiques](#) (CLEA)
 - le dispositif [Artiste rencontre territoire scolaire](#) (ARTS)

[...]

Focus

Trois jours de formation en juin au ministère de la Culture

Du 2 au 4 juin 2015, le Service du livre et de la lecture organisera, avec l'Enssib, une formation sur l'organisation d'activités d'éducation artistique et culturelle (EAC). La session de trois jours aura lieu dans les locaux du ministère et s'inscrira dans l'offre de formation continue de l'Enssib. La prise en compte des besoins de formation figure parmi les recommandations du SLL. D'autant qu'elle est, à ce jour, rarissime : selon l'étude du SLL, l'EAC représente à peine 6% des plans de formation dans les bibliothèques.

BBF n°5
Marine Rigeade
Avril 2015

L'éducation artistique et culturelle en bibliothèque territoriale : Aspects traditionnels et nouveaux enjeux

En 2012, une consultation nationale était lancée sous l'égide d'un comité présidé par un auteur de jeunesse bien connu, Marie Desplechin, « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture ». Conclue par un rapport remis par Jérôme Bouët, elle a permis de dresser le bilan de près d'un demi-siècle de politiques d'éducation artistique et culturelle, initiées par l'État et conduites avec les collectivités territoriales.

L'actualité renforce l'intérêt de telles interventions, qu'il s'agisse de la réforme des rythmes scolaires, qui accroît le rôle des collectivités, maîtresses d'un temps périscolaire devenu celui des activités sportives et culturelles pour tous les enfants, ou qu'il s'agisse, de manière dramatique, de l'irruption d'un intégrisme religieux appelant, en retour, une réaffirmation des valeurs républicaines, dont la fréquentation des arts doit être l'un des vecteurs.

Les bibliothèques de lecture publique constituent un réseau de diffusion culturelle très dense sur l'ensemble du territoire et semblent appelées, par là même, à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de ces politiques. Leurs liens avec le réseau scolaire et l'institution éducative sont anciens, renforcés par le fait que la lecture fait partie des apprentissages fondamentaux, avant même d'être l'outil de l'accès à la connaissance ou à une forme d'expression artistique. De plus, leur fonction première, qui est de représenter le pluralisme des idées et des expressions culturelles, les place en relais naturels de toute politique de promotion de l'esprit des Lumières ; les débats causés par les cas de censure de la présence, dans leurs collections, de certaines publications pour la jeunesse, durant l'année 2014, en sont une bonne illustration.

Pourtant, les bibliothèques apparaissent en relatif retrait dans les projets d'éducation artistique et culturelle portés par le ministère de la Culture et de la Communication ou celui de l'Éducation nationale. Quant aux projets conduits avec des partenaires locaux, ils

demeurent difficiles à repérer, les données d'activité des bibliothèques collectées par l'Observatoire de la lecture publique ne contenant que quelques informations quantitatives, d'interprétation souvent difficile.

C'est pourquoi le ministère de la culture (Direction générale des médias et des industries culturelles/Service du livre et de la lecture) a conduit en 2014 une enquête sur l'éducation artistique et culturelle (EAC) en bibliothèque territoriale, répondant à un double objectif :

- évaluer la place et les modalités de participation des bibliothèques aux politiques d'EAC des collectivités (avec cette difficulté que ces politiques ne sont pas toujours structurées et formalisées) ;
- mesurer la part de l'EAC dans les activités des bibliothèques publiques, à la fois en termes de moyens et de résultats.

Les principales conclusions ont été publiées en janvier 2015 et sont accessibles en ligne. Elles ont été accompagnées d'un guide pour le développement de projets d'EAC et de fiches d'exemples à l'attention des bibliothèques. Cette publication sera complétée d'enrichissements sur des points méthodologiques particuliers, comme l'évaluation, qui demeure l'un des principaux angles morts des dispositifs d'EAC en matière de lecture publique.

Le présent article est une synthèse de ces travaux.

Méthodologie de l'enquête

L'enquête a été administrée par la société Aristat (Agence de recherche et d'ingénierie statistique et qualitative). Son pilotage a été assuré par un comité technique, composé de représentants du Service du livre et de la lecture, et un comité scientifique, où siégeaient des représentants du ministère de la Culture et de la Communication (services centraux et Drac), de la BnF, de l'ABF et des bibliothèques

territoriales (bibliothèques municipales et départementales).

Elle s'est déployée sur l'ensemble du territoire, en deux temps. La première phase a consisté en une étude quantitative, sur un panel de 200 bibliothèques municipales et intercommunales et un échantillon de 23 bibliothèques départementales. Ce premier sondage a permis de cibler 12 collectivités territoriales pour des enquêtes de terrain approfondies : 3 conseils généraux et 9 villes ou intercommunalités. Plusieurs critères ont été retenus pour la délimitation de cet échantillon : critère géographique, analyse des réponses au questionnaire en ligne, application ou non de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013. Le prestataire de l'enquête a réalisé une immersion de plusieurs jours dans chaque bibliothèque, pour effectuer des observations dans le cadre d'actions d'EAC et un ensemble d'entretiens avec les bibliothécaires, leurs tutelles et leurs partenaires.

L'EAC en bibliothèque : une idée neuve ? Enjeux des définitions

Une part de la difficulté à identifier les actions d'EAC en bibliothèque réside dans le vocabulaire. Ce qu'on nomme « politique des publics » ne fait pas obligatoirement l'objet, dans les bibliothèques, d'un traitement spécifique au sein du projet d'établissement ou de l'organigramme, contrairement à d'autres secteurs de la culture. La politique des publics a plutôt été traduite, chez les professionnels, par les notions de « médiation » et d'« action culturelle », qui relèvent souvent davantage de la pratique que de politiques formalisées. Elles croisent le concept d'éducation artistique et culturelle sans le recouvrir, et sont souvent privilégiées par la littérature professionnelle, malgré un récent mémoire sur l'EAC.

Or, si cette dernière s'apparente à l'action culturelle et procède de missions de médiation culturelle, elle n'en renvoie pas moins à une politique publique bien identifiée, partagée entre le ministère de la Culture et de la Communication et celui de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Son périmètre fait l'objet d'une définition spécifique rappelée par la circulaire interministérielle de mai 2013 sur le Parcours d'éducation artistique et culturelle. L'EAC concerne prioritairement les enfants et les jeunes, de 0 à 18 ans, sur tous les temps (scolaire, périscolaire et extrascolaire). L'objectif est de développer leurs connaissances, mais également leur

sensibilité, par le rapport direct aux œuvres et aux artistes et par la pratique artistique. La combinaison de ces trois éléments fonde le projet d'éducation artistique et culturelle, qui, par définition, se construit en partenariat entre les acteurs des champs culturel, éducatif et social.

En plaçant souvent la médiation au cœur de leurs projets d'établissement, les bibliothèques publiques conduisent, de fait, de nombreuses actions à rapprocher de cette définition institutionnelle de l'EAC : ce sont ces démarches que l'enquête nationale sur l'EAC en bibliothèque territoriale a permis d'analyser. Aussi, le terme d'éducation artistique et culturelle étant peu employé dans le monde des bibliothèques, l'un des premiers enjeux de l'étude a été de chercher les concordances entre leurs actions et les critères de définition de l'EAC.

À cet égard, l'aspect de la définition relatif aux temps de l'enfant a particulièrement mobilisé les bibliothécaires, pour des raisons historiques de partenariats avec l'école autour de projets sur le temps scolaire et pour des raisons conjoncturelles liées à leur participation à la réforme des rythmes scolaires. Un objectif des politiques d'EAC est de favoriser une continuité entre les temps éducatifs, dans un dialogue entre les différents acteurs (parents, enseignants, Atsem – agent territorial spécialisé des écoles maternelles –, assistantes maternelles, animateurs etc.), renvoyant à l'opportunité de construire des formes d'action intergénérationnelle incluant les parents et des partenariats avec les acteurs du champ socio-éducatif. Le temps extrascolaire est ainsi au cœur de l'EAC : certaines bibliothèques en ont fait un cadre privilégié pour une programmation originale et ambitieuse, à l'instar du programme Extravacanza à Montreuil. Pour chaque période de vacances scolaires, les bibliothèques de Montreuil proposent un ensemble d'activités au jeune public, autour d'une thématique. Celle-ci fait écho à la programmation culturelle du territoire : en février 2014, le thème retenu est ainsi celui du héros, en écho à celui de la 29e édition du Salon du livre de jeunesse de Montreuil. L'offre Extravacanza est gratuite et contribue à une politique à la fois culturelle et sociale, puisqu'elle bénéficie particulièrement aux enfants défavorisés qui ne peuvent pas partir en vacances et constituent habituellement un public qui a moins accès à l'offre culturelle.

Cependant, l'Éducation nationale continue d'apparaître comme un partenaire privilégié

des bibliothèques, orientant les actions vers le temps scolaire. La dimension pédagogique n'est alors pas absente. Tous les bibliothécaires rencontrés dans le cadre de cette étude le rappellent : une bonne visite de classe est préparée en amont par l'enseignant et généralement inscrite dans un projet qui se poursuit dans le cadre de la classe. Parmi les 200 répondants à l'enquête, plus de 60 % déclarent travailler avec les établissements scolaires sur projet. Une programmation peut aussi être construite dans une logique d'offre, comme à Nantes où les accueils de classes suivis sont thématiques sur une année scolaire et notamment axés sur la découverte des collections patrimoniales. Le lien avec les cadres d'intervention de l'Éducation nationale y est explicite, à savoir l'enseignement de l'histoire des arts et les enseignements d'exploration en classe de seconde. Cette stratégie de mise en cohérence avec les textes de l'Éducation nationale semble largement partagée par les bibliothèques municipales, qui sont 55 % à déclarer proposer des activités d'EAC en lien avec les programmes. Le partage des missions d'EAC avec les institutions scolaires suppose une structuration forte de l'offre, avec une multiplicité de partenaires, l'implication d'un artiste, une restitution – étape nécessaire du projet EAC dans les dispositifs de l'Éducation nationale et très valorisante pour les enfants. La réflexion sur les critères de définition de l'EAC permet ainsi d'interroger certaines activités traditionnelles – et fortement discutées en termes d'efficacité – des bibliothèques, au premier rang desquelles les accueils de classe.

En outre, l'EAC met l'artiste au centre de la démarche : ce critère, partagé par l'Éducation nationale et le ministère de la Culture, n'est pas nécessairement validé par les bibliothèques. Plus de la moitié des répondants à l'enquête considèrent, en effet, qu'une action d'EAC peut être mise en place par la bibliothèque seule, sans recours à aucun intervenant ; moins de 45 % des répondants estiment que la présence d'un artiste est nécessaire. Quelques éléments d'interprétation de cette statistique ont été apportés par le dialogue avec les professionnels, qui distinguent l'éducation artistique de l'éducation culturelle. Les objectifs d'une éducation culturelle sont ainsi définis comme plus larges, incluant la familiarisation avec les équipements culturels et le fonctionnement de la bibliothèque. Ses chemins sont plus divers que ceux de l'EAC et ses objectifs clairement liés au développement

des publics : ainsi de l'accueil de stagiaires de troisième à la bibliothèque de Montreuil, aussi pratiqué dans le réseau de Plaine-Commune, qui permet notamment de changer le rapport des jeunes à la bibliothèque et de renouveler en partie le contenu des partenariats avec les établissements scolaires.

Quel cadre pour les politiques d'EAC ? Des actions peu formalisées

Les politiques d'EAC sont généralement peu formalisées. Plus de la moitié des répondants à l'enquête expliquent ne pas avoir été mandatés par leur collectivité pour mettre en place des actions d'EAC ; celle-ci ne relève pas de missions clairement définies au sein de l'établissement. Parmi près de 200 réponses collectées, seules 28 bibliothèques indiquent que l'EAC est un volet du Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) ou du projet d'établissement, et seules 22 mentionnent que les axes de la politique d'EAC ont fait l'objet d'une appropriation politique, par un vote en conseil municipal ou communautaire.

Néanmoins, les moyens de préciser le cadre des actions sont nombreux. Au sein des établissements, les directions se dotent de différents outils de gestion. Les bibliothèques de Grenoble s'appuient ainsi sur les fiches de poste des agents. À la bibliothèque de l'Odysée (Lomme), un système de fiches-projets a été mis en place : tous les agents qui le souhaitent sont invités à proposer un projet d'action culturelle en utilisant ces modèles de fiche. L'utilisation de ce modèle unique induit un cadre méthodologique et une liste de critères communs à tous les projets, permettant de structurer l'action de la bibliothèque.

La nécessité de formaliser les partenariats est également soulignée par les acteurs, bien qu'à peine plus de 10 % des bibliothèques municipales répondantes déclarent que leurs partenariats font systématiquement l'objet d'une convention. Parmi les clés de réussite des partenariats, leur inscription dans la durée est une donnée récurrente dans les témoignages. La définition partagée des objectifs en amont est également mise en avant comme une condition du succès d'un projet. Les objectifs des différents partenaires ne se confondent pas nécessairement, mais ils doivent être clairement énoncés pour bâtir un projet cohérent. La convention s'avère alors un outil efficace, pour clarifier et assainir les modalités des partenariats, d'une part, pour les pérenniser, d'autre part. C'est ce que souligne

notamment la directrice de la médiathèque intercommunale Jean-Jeukens à Bar-le-Duc, qui prend part au Plan local d'éducation artistique (PLEA) mis en œuvre par la commune depuis vingt ans, en partenariat avec la Drac, les services de l'Éducation nationale, le conseil général et le conseil régional. Le PLEA est un cadre pour la mise en œuvre de projets interdisciplinaires, essentiellement sur le temps scolaire, notamment des ateliers artistiques ou des « classes à PAC » (projet artistique et culturel). Chaque structure culturelle porteuse de projet(s) travaille en transversalité avec les structures culturelles de la commune. Les contrats territoire-lecture (CTL) peuvent également permettre de structurer des projets d'EAC transversaux. Le CTL de Chevilly-Larue (Val-de-Marne) en est un bon exemple ; il comprend ainsi plusieurs dimensions, d'action culturelle pour le jeune public en lien avec la Maison du conte, le théâtre André-Malraux et les services socio-éducatifs du quartier Sorbier-Saussaie, mais également de recherche et formation, par la mise en place d'un Observatoire de la lecture pour les 0-5 ans avec l'association ACCES.

Les moyens d'une politique d'EAC

Une constante des réponses des bibliothèques à l'enquête sur l'EAC est la pénurie de moyens budgétaires et humains. Dans l'échantillon, une vingtaine de bibliothèques municipales ou départementales seulement ont pu recruter un agent pour mettre en place des projets d'EAC dans les trois dernières années. Le problème apparaît aujourd'hui d'autant plus criant que les médiathèques sont sollicitées pour participer à l'animation des temps périscolaires. Les bibliothécaires n'ont, en outre, pas toujours accès à une offre de formation adaptée : 25 % environ des agents chargés de mettre en place des actions d'EAC n'ont bénéficié d'aucune formation initiale ou continue, et les collectivités ayant inscrit l'EAC au plan de formation sont minoritaires parmi les répondants.

Les infrastructures et le contexte territorial, de même, peuvent faire obstacle à la mise en œuvre de projets ambitieux. Les témoignages recueillis à la bibliothèque de Lauris mettent en avant l'isolement géographique et l'éloignement des structures culturelles de la région. Non seulement les partenariats peuvent être plus compliqués (difficulté à organiser des réunions, manque de relations interpersonnelles), mais les projets sont plus coûteux, en raison notamment des frais de transport des enfants entre structures. Au

niveau des équipements eux-mêmes, une salle manque souvent pour mettre en place un atelier créatif ou un spectacle (environ la moitié des bibliothèques ne possède pas d'espace polyvalent, qui au demeurant ne permet pas toujours la mise en place d'un atelier de pratique artistique « salissante »...). Ces résultats font écho au constat dressé par Emmanuel Négrier et Félix Dupin-Meynard à propos des festivals « Conte et Compagnies » et « Le Mois du film documentaire » coordonnés par la médiathèque départementale du Territoire de Belfort. Les bibliothèques du réseau départemental belfortain, trop petites, n'ont pas d'espace pour recevoir des spectacles ou des projections, et l'enquête conduite auprès des publics montre que les bibliothèques sont peu identifiées comme organisatrices des manifestations.

En termes financiers, on constate la difficulté pour les bibliothèques d'accéder à des cofinancements par l'Éducation nationale. Si le conseil général reste le principal soutien des actions d'EAC (36 % de bibliothèques subventionnées) et que la proportion de bibliothèques subventionnées par la Drac est globalement significative (12 %), avec un partage efficace permettant à plus de 40 % des collectivités de moins de 15 000 habitants interrogées d'être accompagnées par le conseil général et près de 40 % de celles de 50 000 habitants et plus de bénéficier d'un financement du ministère de la Culture, en revanche l'Éducation nationale semble singulièrement en retrait. Deux bibliothèques municipales participent à un dispositif financé par le rectorat, une bibliothèque reçoit une subvention de l'Inspection académique. Parmi les bibliothèques départementales, seuls deux établissements se déclarent soutenus par un service déconcentré de l'Éducation nationale. Cette difficulté d'accès aux dispositifs de financement de l'Éducation nationale est surprenante si l'on se rappelle qu'elle apparaît comme le partenaire privilégié des bibliothèques pour l'EAC : 80 % des bibliothèques municipales interrogées ont au moins un projet en partenariat avec un enseignant. Les bibliothèques départementales ont également des partenariats variés, avec les enseignants mais aussi les professeurs documentalistes et le réseau Canopé (centres départementaux de documentation pédagogique notamment). Sauf exception, comme la Bibliothèque multimédia intercommunale d'Épinal-Golbey qui accueille un service du CDDP dans ses murs, les partenariats des bibliothèques municipales et

intercommunales avec le réseau Canopé sont en revanche peu fréquents.

L'impact des politiques d'EAC

La mesure de l'impact des actions d'EAC sur les bénéficiaires était l'un des objectifs principaux de cette étude ; malheureusement, il n'a été que partiellement atteint. Si des données quantitatives ont pu être collectées, les témoignages des professionnels et le protocole d'observation de certaines actions proposé par les enquêteurs d'Aristat donnent des résultats impressionnistes.

Les tranches d'âge prioritairement destinataires de l'offre des bibliothèques sont les 4-11 ans, auxquels près de 90 % des bibliothèques proposent des activités d'EAC, et secondairement les 0-3 ans. Une complémentarité est trouvée avec les BDP, qui travaillent massivement en direction des 0-3 ans, mais aussi des 12-15 ans, compte tenu des compétences des conseils généraux sur les collèges et la petite enfance. En revanche, toutes les bibliothèques délaissent le public des lycéens. Les statistiques de l'enquête annuelle du ministère sur les partenariats confirment ces résultats : 89 % environ des bibliothèques municipales et intercommunales nouent des partenariats avec les écoles, 57 % avec les services de la petite enfance, mais seulement 24 % avec des collèges et 9 % avec des lycées.

Au-delà des chiffres, comment mesurer les effets sur les individus ? Comment évaluer l'éveil de la sensibilité, la familiarité avec les arts qui sont au cœur du projet de l'EAC ? Quelques instants saisis sur le vif laissent deviner l'écho que trouvent certains projets chez les enfants. Cependant, pour une évaluation plus complète, les répercussions des politiques d'EAC sur les bénéficiaires seraient à mesurer par des suivis de cohortes : l'expérimentation d'une recherche en partenariat avec une ESPE (école supérieure du professorat et de l'éducation) pourrait à ce titre être intéressante.

L'impact des actions d'EAC sur les établissements peut en revanche être évalué par les bibliothèques, en fonction d'objectifs formulés de façon plus ou moins explicite. Pour les bibliothèques, l'EAC est un instrument de développement des publics, de fidélisation de nouveaux inscrits, de démocratisation culturelle. À ce titre, les professionnels interrogés lors de l'enquête estiment que 70 % du public présent à la bibliothèque pour les activités d'EAC ne fréquentent pas habituellement la bibliothèque. Des outils

d'évaluation des principales actions sont mis en place par certaines bibliothèques. Bien qu'environ 40 % des bibliothèques n'évaluent pas systématiquement leurs projets en partenariat, les conventions de type CLEA ou CTL imposent théoriquement une méthodologie comprenant une évaluation des résultats au regard des objectifs définis par les partenaires. Des outils internes sont également conçus pour évaluer les activités structurantes. À Beauvais, par exemple, un bulletin d'inscription spécifique est distribué aux enfants lors des accueils de classe, pour identifier ceux qui reviennent s'inscrire en famille avec ce formulaire : une façon de mesurer l'impact réel des accueils de classe sur la diversification du public. Un tel outil d'évaluation doit aussi permettre de mettre en rapport le poids d'accueils de classe nombreux et chronophages avec les résultats obtenus au regard des objectifs de développement des publics et d'accès à la culture. Alors que les premières collectivités appliquaient la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2013, les bibliothèques expérimentatrices interrogées dans le cadre de notre enquête soulignaient également le poids des accueils périscolaires et la nécessité d'une évaluation pertinente. À Grenoble, après quelques mois d'expérimentation, les bibliothèques ont formalisé une évaluation confrontant les points forts et les points faibles des modalités choisies pour la mise en œuvre de la réforme, les opportunités et les sujets d'inquiétude. Les ressources des bibliothèques – en termes de collections mais aussi de personnel qualifié – y apparaissent comme les premiers atouts du dispositif. En revanche, le manque de temps dégagé pour la préparation des ateliers périscolaires et la nécessité d'améliorer la coordination sont pointés.

(...)

Quelques perspectives

Plusieurs pistes se dessinent également pour favoriser le développement des politiques d'EAC en bibliothèque.

En premier lieu, une formalisation plus systématique des partenariats apparaît comme un élément important, permettant aux partenaires d'explicitier leurs objectifs et les moyens nécessaires au projet, et favorisant une démarche d'évaluation au terme de la convention.

En outre, la formation sur l'EAC doit être développée. La formation croisée, en particulier, est un enjeu. Des initiatives existent : plus de la moitié des bibliothèques

départementales répondantes organisent des formations ouvertes aux enseignants, ainsi que certaines bibliothèques municipales. La bibliothèque de Lomme, par exemple, accueille environ 15 % d'enseignants dans les formations de ce type. La formation croisée doit aussi concerner les acteurs du champ social et de l'éducation populaire. À Nantes, la bibliothèque propose aux centres de loisirs et aux centres sociaux des formations à la littérature de jeunesse. Les projets et les dispositifs sont aussi à utiliser comme des leviers. Les projets « Premières pages » comportent par exemple un volet de formations croisées ; la bibliothèque départementale du Puy-de-Dôme, qui organise l'opération « Bambin bouquine » (labellisée Premières pages) pour le développement de la lecture des tout-petits, prévoit ainsi un volet de formations croisées autour du livre et de la lecture pour les bibliothécaires et le personnel des relais d'assistantes maternelles (RAM) ou de la protection maternelle et infantile (PMI). Les conventions de partenariat agissent ainsi sur le terrain comme des leviers pour structurer la formation.

Enfin, la constitution de nouvelles ressources pour les professionnels apparaît nécessaire. La BnF met déjà à disposition une documentation professionnelle, des outils d'animation et des ressources pédagogiques d'une très grande richesse ; les bibliothèques territoriales dotent également leurs sites web

d'espaces pédagogiques bien documentés. Mais une meilleure valorisation des actions menées dans les territoires permettrait à la fois de donner des outils supplémentaires aux bibliothécaires qui mettent en œuvre les projets, mais également d'accroître la visibilité de leurs actions auprès des partenaires financeurs (notamment l'Éducation nationale). Une urgence se dessine autour de la question des nouvelles activités périscolaires. Les bibliothèques départementales, qui sont sollicitées par les communes de leur réseau pour une aide à la mise en place d'activités périscolaires, proposent une offre de formations et parfois d'outils (matériel, ateliers clés en main, livrets sur les TAP) pour accompagner la réforme. Le vade-mecum de l'ABF est également un outil méthodologique important. Face à la pluralité des situations constatées sur le terrain, il serait aujourd'hui utile de pouvoir faire converger les informations et d'approfondir l'enquête sur l'EAC pour mettre à disposition un corpus de nouveaux exemples. La Fill a déjà publié une intéressante enquête sur le rôle des structures régionales pour le livre. D'autres travaux sont en cours, sur les adolescents en bibliothèque ou les actions des maisons d'écrivains. Enfin, le Service du livre et de la lecture prévoit la publication d'une version enrichie du rapport d'enquête sur les actions des bibliothèques en matière d'EAC pour la prochaine rentrée scolaire.

Textes officiels

jeudi, 12 octobre 2017

L'action gouvernementale a permis de donner un cadre à la politique d'EAC, de la sécuriser grâce à des moyens humains et financiers renforcés, d'améliorer le dialogue entre les ministères et avec les collectivités territoriales.

Trois lois sont venues étayer l'objectif affiché par l'État d'une éducation artistique et culturelle pour toutes et tous :

- la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'école de la République, qui a institué le « parcours d'éducation artistique et culturelle » (PEAC) et a inscrit la culture dans le « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » ;
- la loi du 7 août 2015 pour la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui a affirmé le caractère partagé de la compétence culturelle et a introduit dans les politiques culturelles de l'État et des collectivités territoriales le respect des droits culturels des personnes ;
- la loi du 7 juillet 2016 sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine (LCAP), qui a inscrit l'éducation artistique et culturelle au cœur des missions des labels du ministère de la culture et de la communication.

À ces trois lois majeures sont venus s'ajouter plusieurs textes réglementaires, dont la circulaire du 3 mai 2013 et l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'éducation artistique et culturelle et à son référentiel.

La feuille de route interministérielle sur l'éducation artistique et culturelle du 11 février 2015 a fixé des objectifs communs aux deux ministères porteurs de cette politique (éducation nationale, enseignement supérieur et recherche, culture et communication), en lien avec l'ensemble des acteurs publics. Le Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle (HCEAC), présidé par les deux ministres, a été renforcé dans ses missions, et a présenté en juillet 2016 une « Charte pour l'éducation artistique et culturelle », établissant pour la première fois les dix principes-clés de l'EAC, partagés par les acteurs de la culture, de l'éducation et de la jeunesse, et validés aussi bien par l'État que par les collectivités territoriales. Cette charte, confirmant l'esprit et la lettre de l'arrêté du 1er juillet 2015, reconnaît notamment l'EAC comme une éducation « à l'art » et « par l'art ».

Vous trouverez ci-dessous une liste de référence des textes officiels qui encadrent l'éducation artistique et culturelle aujourd'hui (Source : <http://eduscol.education.fr/cid49854/textes-de-reference.html>).

Pour compléter

Éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information Programme des actions éducatives 2017-2018
BO N° 5 du 1er février 2007 - Circulaire N°2007-022 du 22 janvier 2007 relatives aux dimensions artistique et culturelle des projets d'école et d'établissement



CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle



1

L'éducation artistique et culturelle **doit être accessible à tous**, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe **la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.**

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une **éducation à l'art.**

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une **éducation par l'art.**

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte **tous les temps de vie des jeunes**, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant leur **environnement familial et amical.**

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de **donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.**

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur **l'engagement mutuel entre différents partenaires**: communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une **dynamique de projets associant ces partenaires** (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une **formation des différents acteurs** favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de **travaux de recherche et d'évaluation** permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.

	LE MINISTÈRE DE LA CULTURE	LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	LE MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES	LE MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ	LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION	LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION
--	----------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------------	---------------------------------------------	----------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

enssib.fr

Direction générale des médias et des industries culturelles - Service du livre et de la lecture
– Janvier 2015 –

Enquête sur les actions des bibliothèques territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC)

(...)

III) Le point sur les réalisations

L'un des principaux objectifs de cette enquête était de percevoir la mesure dans laquelle les enfants ont pu profiter du développement de l'éducation artistique et culturelle dans le cadre de la mise en place des parcours d'EAC en 2013. Les chiffres issus de l'enquête permettent de pallier l'absence fréquente d'évaluations et d'études de la part des bibliothèques. Cette étude se présente donc comme l'occasion de constater les bénéfices et les carences de la nouvelle politique culturelle envers le jeune public (qui prend appui sur des pratiques antérieures dans la majorité des cas) et de la réforme des rythmes scolaires dans ses premières applications.

A) Les publics concernés

Le « public jeune » de l'EAC (0-18 ans) auquel s'intéresse cette enquête n'est pas un groupe homogène. Des distinctions par tranches d'âges – les 0-3 ans, les 4-11 ans (subdivisés en 4-6 ans et 7-11 ans), les 12-16 ans et les 16-18 ans – ont permis de préciser quels enfants étaient les plus touchés par les parcours d'EAC en 2013-2014. Certains déséquilibres sont apparus.

Ainsi, à la question « Indiquez quelles sont dans les faits les tranches d'âges prioritairement concernées par vos projets d'éducation artistique et culturelle » (Q°86), les bibliothèques municipales ont répondu que 89 % de leurs projets étaient dirigés vers les 4-11 ans, 49 % vers les 0-3 ans, 27 % vers les 12-15 ans et seulement 8 % vers les 16-18 ans. Les autres indicateurs confirment ces tendances : la priorité donnée aux partenariats avec les structures de la petite enfance (Q°30 – 78 %) et les centres de loisirs (71 %) présume des tranches d'âges visées, tout comme la prévalence des contrats enfance jeunesse (Q°91). Les 4-11 ans sont les principaux bénéficiaires des offres d'EAC en bibliothèque, et cela que l'initiateur en soit l'enseignant ou le/la bibliothécaire (Q°47 et 48 avec la Q°86). Il s'agit du public « traditionnel » de la bibliothèque dans le sens où les enfants sont amenés à la fréquenter lors des visites de classes en école maternelle et en école élémentaire. Les 4-11 ans constituent un public pour lequel le savoir-faire du bibliothécaire est développé et donc pour lequel il est logiquement plus disposé à monter des projets hors du temps scolaire.

Les adolescents sont ceux pour qui l'offre est la plus réduite, ce qui ne constitue pas une surprise. L'existence d'un secteur ou d'un pôle « ados » relève plus de l'exception que de la règle

aujourd'hui dans les bibliothèques municipales. De même, les bibliothèques développent moins souvent un programme spécifique pour les jeunes dont les pratiques culturelles évoluent beaucoup plus rapidement que celles de leurs cadets. Quelques établissements relèvent pourtant le défi, comme à Montreuil où depuis la création de la mission transversale « Ados » et la création d'espaces dédiés dans les quatre bibliothèques du réseau (et particulièrement l'espace « Passages » de la bibliothèque centrale Robert Desnos qui comprend un lieu de détente avec des collections adaptées), l'offre de la bibliothèque envers les adolescents a fait un bond quantitatif et qualitatif, tant dans le cadre scolaire (avec l'édition d'une plaquette présentant les différents projets réalisables aux professeurs de collèges et lycées) que dans les temps périscolaires et de loisirs.

L'action des BDP en matière d'EAC est un peu plus équilibrée entre les tranches d'âges : 61 % des projets concernent prioritairement les 0-3 ans, 56,5 % les 4-11 ans, 70 % les 12-15 ans et 13 % les 16-18 ans (Q°66). L'offre des BDP vient dans une certaine mesure compléter celle des bibliothèques municipales envers les collégiens. Ainsi, 79 % des partenariats noués avec des scolaires sur le territoire du département concernent des collèges. Les autres 21 % vont à l'école primaire. Le public des 16-18 ans est donc celui qui bénéficie le moins souvent d'une proposition d'EAC.

L'offre en direction des tout-petits est en progression constante depuis quelques années, dans les BM comme dans les BDP. Ce phénomène s'explique par les conclusions d'études récentes qui ont démontré les effets bénéfiques de la présence de l'objet livre dans le foyer et de la lecture aux bébés (un apprentissage facilité de la lecture entre autres). La programmation pour les pré-scolaires s'est donc étoffée et l'on ne compte plus les bibliothèques qui proposent des créneaux de « bébés-lecteurs » conçus autant comme des temps d'éveil de l'enfant que comme des temps de sensibilisation des parents.

Les BDP sont amenées à s'investir dans la lecture des tout-petits notamment grâce à l'opération « Premières pages » initiée en 2009 par le ministère de la Culture et de la Communication. Cette action vise à réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit, à sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre, à favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance et enfin à valoriser la littérature jeunesse. Durant les quatre premières années, l'opération consistait à offrir, à chaque naissance ou à l'adoption d'un enfant, un lot constitué d'un album original, d'un guide à destination des parents et des conseils de lecture. La Caisse nationale d'Allocations Familiales, qui s'est reconnue dans cette démarche, a accompagné les conseils généraux concernés durant cette période d'expérimentation. A l'issue d'une évaluation menée en 2012, le service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture et de la Communication a proposé de nouveaux contours de l'opération avec une inscription plus forte dans les territoires. En 2014, les collectivités labellisées étaient au nombre de 13 : l'Ain, le Lot, la Somme, le Cantal, les Pyrénées-Atlantique, les Pyrénées-Orientales, la Dordogne, la Creuse, l'Hérault, la Savoie, la Seine-et-Marne, la Réunion et la commune de Tinquieux (Marne). L'extension de l'opération à de nouveaux départements et à de nouvelles collectivités est posée comme objectif à l'horizon 2015-2016, afin de doubler le dispositif et d'atteindre les 200 000 naissances concernées.

(...)

Parcours d'Education Artistique et culturelle *(extraits)*

A destination des établissements Primaires de Cannes - Année scolaire 2016-2017

Projet proposé et document réalisé par la Direction de la Culture de Cannes en collaboration avec la Circonscription de Cannes

(...)

PROJETS TRANSVERSAUX

LE COSTUME

N°3

NIVEAUX CONCERNES	CM2
CAPACITE D'ACCUEIL	2 CLASSES
INTERVENANTS	LES MEDIATHEQUES ET LA CELLULE SPECTACLE VIVANT
NOMBRE DE SEANCE	3 SEANCES

THEMATIQUES Le costume, le costume de spectacle, le tissu, le métier de couturière

Le projet prend appui sur le livre *Secrets d'étoffes, voyage littéraire aux origines de la mode* de Claude Fauque, Charlotte Gastaut et Anne Lascoux afin d'aborder le costume par différents biais : la littérature, le spectacle vivant et la rencontre avec un professionnel.

AVEC LES MEDIATHEQUES

1 – DECOUVERTE DU LIVRE *SECRETS D'ETOFFES, VOYAGE LITTERAIRE AUX ORIGINES DE LA MODE*

Claude Fauque, Anne Lascoux et Charlotte Gastaut, ont eu l'idée de rassembler dans un grimoire les plus beaux contes populaires venus des quatre coins du monde. Toutes ces légendes ont traversé les siècles et les continents avec pour point commun le fil, les étoffes, les vêtements ou encore le métier de couturière. Un monde que l'on retrouve à travers des personnages tels que Barbe Bleue et le petit Chaperon Rouge ou que l'on découvre dans la fable de Renelde, la fileuse d'ortie. Ces 24 contes, à découvrir ou à redécouvrir, nous viennent d'Europe, de Chine, d'Arménie, du Rwanda... Les étoffes, les parures y sont au centre et nous montrent à quel point leur symbolique, leur poésie sont actuelles. Un éclairage documenté sur l'histoire fascinante des étoffes évoque ensuite la domestication du fil et la maîtrise du tissage, la transmission de mère en fille, les croyances et maléfices, les parures princières et la valeur des étoffes...

Un petit bijou de littérature pour les petits et pour les grands qui sera présenté aux classes par un médiateur des médiathèques.

DATE	À déterminer en janvier 2017
DURÉE	1 heure
LIEU	Médiathèque Ranguin Bibliothèque La Frayère
CAPACITÉ	1 classe par médiathèque

OBJECTIFS VISES

Découvrir une œuvre littéraire
Découvrir des contes étrangers
Comprendre la complémentarité entre le texte et l'illustration

2 – RENCONTRE AVEC UNE COSTUMIERE

La rencontre avec un professionnel est une étape essentielle dans l'appréhension d'un domaine artistique. Ce moment partagé sera l'occasion pour les élèves de comprendre ce que ce métier implique en termes de créativité et d'imaginaire (créateur de costumes), de conception et de contraintes (costume d'époque, costume contemporain, costume de théâtre, de danse, de cirque), de connaissances (histoire de la mode et du costume) et de compétences (exécution) et de compréhension et d'interprétation de l'univers artistique du metteur en scène.

DATE	Entre janvier et mai 2017
DURÉE	1 heure
LIEU	En classe
CAPACITÉ	1 classe par médiathèque

OBJECTIFS VISES

Découvrir un métier et un secteur d'activité
Permettre le partage d'expériences
Rencontrer un professionnel

AVEC LA CELLULE SPECTACLE VIVANT

3 – LA SORTIE AU SPECTACLE OU DECOUVRIR UN COSTUME SUR SCENE

Parce qu'un costume est porté dans un spectacle, parce qu'il « prend vie » sur scène, cette dernière étape du projet est indispensable. Les élèves prennent conscience de ce que le costume renvoie au spectateur, comment il s'adapte au type de spectacle et à la discipline concernés et comment le créateur costume dû tenir compte des contraintes.

(...)

LIVRE ET LITTÉRATURE

N°3

QUAND LE LIVRE PAPIER RENCONTRE LE LIVRE NUMÉRIQUE

NIVEAUX CONCERNÉS	CYCLE 2
CAPACITÉ D'ACCUEIL	4 CLASSES
NOMBRE DE SEANCE	1 SEANCE

La séance se déroule en trois temps :

- Temps 1 – Présentation de l'album sous forme papier
- Temps 2 – Présentation de l'application sous format numérique
- Temps 3 – Manipulation de l'application par les élèves.

LIEUX ET CAPACITÉ D'ACCUEIL	Médiathèque Noailles – 1 classe Médiathèque Ranguin – 1 classe Bibliothèque de la Verrerie – 1 classe Bibliothèque de la Frayère – 1 classe
DATE	A déterminer avec la médiatrice
DURÉE DE LA SEANCE	1 heure 30

OBJECTIFS VISES

- Envisager la bibliothèque comme un centre de ressource
- Savoir utiliser la bibliothèque comme lieu de plaisir et de loisirs
- Contribuer à développer le goût du livre et de la lecture
- Lier le numérique aux livres de la bibliothèque
- Manipulation du support numérique

DEROULEMENT

TEMPS 1 – PRÉSENTATION DE L'ALBUM SOUS FORME PAPIER - LE PETIT CHAPERON ROUGE

Le conte, un support idéal pour lire et comprendre, pour écrire, pour se construire, pour s'enrichir...

Le petit chaperon rouge est conte de la tradition populaire, qui a connu de nombreuses versions au cours de l'histoire. Les plus célèbres sont celle de Charles Perrault, parue en 1697 dans *Les Contes de ma mère l'Oye* (France), et celle des frères Grimm, parue en 1812 dans *Les Contes des enfants et du foyer* (Allemagne). Dans la version de Charles Perrault, le loup mange la grand-mère et la petite fille. Dans celle des frères Grimm, la petite fille et la grand-mère sont sauvées par un chasseur. Mais d'autres versions existent également.

TEMPS 2 ET # TEMPS 3 – PRÉSENTATION DE L'APPLICATION ET MANIPULATION PAR LES ÉLÈVES

Lil'Red est un petit chaperon rouge entièrement graphique et interactif, dessiné et animé par le designer Brian Main.

Cette version du Petit Chaperon Rouge n'est pas tout à fait comme les autres. D'abord elle est illustrée de manière artistique, avec un parti-pris graphique fort. Ensuite elle est animée de telle manière que c'est à l'enfant, en touchant l'écran, en guidant les personnages ou en interagissant avec l'environnement, de faire avancer l'histoire, d'écran en écran.

Enfin, elle est totalement muette. Résultat ? C'est l'enfant qui invente l'histoire, avec ses mots à lui, de plus en plus élaborés au fil des relectures.

DOCUMENT 9

livreshebdo.fr
Léopoldine Leblanc
17 septembre 2018

Le livre, priorité du plan "A l'école des arts et de la culture"



La ministre de la Culture, Françoise Nyssen, et le ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer, ont dévoilé, lundi 17 septembre, les modalités du plan gouvernemental destiné aux élèves de 3 à 18 ans dans lequel l'accès au livre constitue l'un des axes prioritaires avec les pratiques musicale et théâtrale. De la rénovation des bibliothèques scolaires au prix Goncourt des Lycéens, passage en revue des mesures destinées à soutenir la lecture.

Les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale ont révélé, lundi 17 septembre, les détails du plan gouvernemental "A l'école des arts et de la culture", visant à ce que les enfants et adolescents de 3 à 18 ans bénéficient d'une éducation artistique et culturelle plus importante dans leurs parcours.

Rénovation des bibliothèques scolaires

Sans exclure les autres arts (cinéma, arts plastiques, etc.), le plan fixe trois priorités : le développement de la lecture et du livre, de la pratique musicale et du théâtre. Concernant le livre, une part majeure des initiatives des deux ministères concernent les écoles primaires avec, notamment, la rénovation des bibliothèques scolaires estimée à 2,5 millions d'euros, la distribution de 800 000 livres des *Fables* de La Fontaine aux élèves de CM2 chaque année, la mise en place d'un quart d'heure de lecture (également au collège) pour rendre la lecture quotidienne, ou encore un partenariat accentué entre les bibliothèques municipales et les quelque 52 000 écoles sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2020.

De l'école primaire au lycée, tous les niveaux sont concernés. Et dans le cadre de la réforme à venir de la formation des professeurs, *"la dimension artistique et culturelle prendra une place significative"*, ont également indiqué les ministres.

Du CDI au CCC

Au collège et au lycée, le plan d'action initie la transformation des Centres de documentation et d'information (CDI) en Centres de connaissances et de culture (CCC). Au-delà de la mise à disposition des livres et de la documentation, l'objectif est de faire des CCC à la fois *"une maison de la culture"* (avec l'accès à des expositions, la découverte du cinéma, etc.) et *"une maison du numérique"* (accès aux ressources numériques). Un partenariat avec la région Ile-de-France permettra d'ouvrir les premiers CCC, précisent les ministères.

Des contrats entre associations et territoires pour la lecture et l'écriture

Financés par le ministère de la Culture et la collectivité territoriale, 170 contrats territoire-lecture (CTL) permettent de développer sur un territoire donné les actions en faveur de la lecture. Suivant ce modèle, le plan propose des contrats territoire-écriture (CTE) avec le concours de l'association du Labo des histoires pour développer les ateliers d'écriture pour les moins de 25 ans. Avec une subvention renforcée à hauteur de 220 000 euros pour l'association, l'objectif est d'atteindre quatre CTE en 2019 et *a minima* un par région en 2022.

Une convention tripartite a également été signée entre l'**association Lire et faire lire**, le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale avec pour objectif de développer la lecture intergénérationnelle et de favoriser la lecture inter-niveaux au sein d'une même école. La subvention allouée à l'association atteint 280 000 euros entre le ministère de l'Education nationale et le ministère de la Culture.

Les modalités détaillées du plan concernant le livre et la lecture :

A l'école primaire

- Rénovation des bibliothèques scolaires (2,5 millions d'euros) à partir d'octobre 2018 sur la base d'un cahier des charges, avec une priorité aux écoles les plus éloignées des structures culturelles ;
- Distribution chaque année aux élèves de CM2 de 800 000 livres des *Fables* de La Fontaine illustrées par un grand illustrateur (estimé à 1 million d'euros) ;
- Multiplication par trois de la participation au concours "**Les petits champions de la lecture**", avec un objectif de 100 000 enfants en 2018 contre 35 000 enfants en 2017 ;
- Déploiement du quart d'heure lecture au cours de l'année 2018-2019 ;
- Remise officielle d'une carte de la bibliothèque municipale à chaque élève de CP à partir de 2019 ;
- Partenariat entre chaque école et une bibliothèque gérée par une collectivité territoriale qui le souhaite ;
- Emprunt toutes les semaines des ouvrages dans une bibliothèque scolaire ou d'une collectivité ;
- Soutien renforcé à l'association Lire et faire lire.

Au collège

- Les CDI qui le souhaitent évoluent vers des centres de connaissances et de culture (CCC) ;
- Déploiement du quart d'heure lecture ;
- Partenariat entre chaque collège et une bibliothèque gérée par la collectivité territoriale.

Au lycée

- Les CDI qui le souhaitent évoluent vers des centres de connaissances et de culture (CCC) ;
- Soutien et développement du **prix Goncourt des lycéens**.

Périscolaire et extrascolaire

- Développement du **Labo des histoires** dans chaque région et création d'une fondation pour l'écriture ;
- Soutien aux contrats territoire-lecture (CTL) ;
- Création des contrats territoire-écriture (CTE).

Dix villes laboratoires

Dix villes sont accompagnées pour devenir des laboratoires 100 % Education artistique et culturelle (EAC): Cannes, Château-Arnoux-Saint-Auban, Carros, Château-Thierry, Bessancourt, La Courneuve, Guingamp, Quimper, Saint-Brieuc et Metz.

L'objectif est que l'ensemble des enfants de ces villes bénéficie d'ici à 2020 d'un projet EAC structurant chaque année, soit 2 heures de pratique artistique dans les écoles et en lien avec les acteurs culturels, et la fréquentation d'œuvres.

DOCUMENT 10

Mémoire d'études du diplôme de conservateur des bibliothèques
Isabelle Le Pape
Janvier 2014

Les actions d'éducation artistique et culturelle en bibliothèque

(...)

III. 2. L'éducation artistique et culturelle et le numérique

S'adresser aux digital natives

Les jeunes générations, qualifiées de digital natives, sont confrontées au numérique et aux écrans de manière significative, ce qui impacte leurs pratiques culturelles. Connectés, appréciant les activités en réseaux, la manipulation d'images, de textes, de musiques, de vidéos, les jeunes sont également très amateurs de télévision mais aussi de radio, un média pourtant traditionnel. En outre, ils sont adeptes de pratiques artistiques amateurs, ce qui peut s'expliquer, d'une part, par le temps libre dont ils disposent, mais aussi par les expérimentations individuelles ou collectives identitaires propres à leur âge. Dans ce domaine, l'impact des pratiques artistiques liées au numérique est prépondérant, grâce aux outils largement diffusés auprès du grand public, tels les logiciels de retouche et de traitement des photos mais aussi de capture et de montage son et vidéo. La médiathèque du Bachut de Lyon invite ainsi les enfants de cinq à sept ans à produire une réalisation numérique sur ordinateur de manière ludique. Ils peuvent ensuite imprimer leurs créations. Dès dix ans, ils sont aussi conviés à s'initier aux pratiques de DJ sur ordinateur, s'appropriant une culture musicale éclectique. « De ce point de vue, la réalisation d'œuvres numériques permet d'associer des enfants qui se sentent plus attirés par le son, d'autres par la prise d'images, d'autres encore par le montage... » comme l'explique le psychanalyste Serge Tisseron. Or les jeunes publics ne maîtrisent pas toujours les outils numériques de base. « Chez les 10-14 ans, des lacunes importantes apparaissent dans l'appropriation de l'outil informatique, des difficultés à se repérer sur Internet. Ceux-ci ont moins de facilité à comprendre et à traiter l'information sur le Web que leurs aînés. »

Aussi, les ateliers de création numérique facilitent la maîtrise des nouvelles technologies tout en permettant à la bibliothèque de conquérir ou de fidéliser un public et de l'initier à la création artistique, de manière ludique et décontractée. En intégrant ces nouvelles pratiques numériques, certaines médiathèques veillent à séduire ce public attiré par les réseaux sociaux, les écrans et les mixages culturels. Ainsi, la médiathèque de Melun propose le Cyberlab, un espace culture multimédia dont le but est de former le public aux technologies de l'information et de la communication, dans une perspective culturelle, notamment en expérimentant « l'utilisation de ces technologies comme outils d'accès à la culture, au savoir et comme moyens d'expression et de création, » tandis que la médiathèque de Lormont met à leur disposition des iPads, notamment dans la section musique. Philippe Diaz, responsable du Cyberlab, l'espace culture multimédia à la médiathèque de l'Astrolabe à Melun, explique : « Certaines applications nécessitent la mise en place d'ateliers afin que le public se les approprie, mais l'accompagnement des jeunes s'effectue plutôt au coup par coup (...) Quand j'utilise l'iPad dans la section « image et son » en mixant ou que j'apporte mes propres platines, cela attire du monde mais, en consultation, il est rare que quelqu'un se tourne

spontanément vers ce type d'applications. Des ateliers de jeux vidéo musicaux comme Guitar Hero, DJ Hero ou des jeux de danse ont attiré beaucoup de jeunes et d'adolescents, même s'ils étaient ouverts à tous. Le jeu vidéo reste un médium intéressant pour toucher ce public et permettre une médiation avec les collections, puisque, dans Guitar Hero par exemple, des classiques du rock sont abordés. Cela facilite les ponts avec notre fonds. »

Les bibliothèques apparaissent donc comme un lieu proposant non seulement des ressources numériques mais aussi des ateliers multimédia et des professionnels formés pour les aider. Par ces actions de médiation impliquant le numérique, on peut favoriser l'innovation tout en diversifiant les modalités de pratiques artistiques et culturelles.

Favoriser les dimensions participatives et collectives

Face à l'hybridation des pratiques artistiques et au métissage des supports, on observe des participations tantôt individualisées, tantôt collaboratives. En regard de ces évolutions, les bibliothécaires se sont professionnalisés dans ce domaine, multipliant les projets axés autour des nouvelles technologies et modifiant la place de l'utilisateur, qui devient acteur ou collaborateur des projets. Ainsi, au sein du réseau des bibliothèques de Brest, dans le cadre de l'initiation au multimédia, des classes de CM2 ont participé au comité de lecture romans pour la jeunesse en publiant leurs avis sur le blog www.on-lit-trop.fr, qui intègre leurs commentaires et ceux des adultes participant au comité. Ce projet participatif permet à la fois aux jeunes lecteurs de se familiariser avec la littérature jeunesse et de développer un esprit critique tout en utilisant les outils multimédia dont ils sont adeptes. Les bibliothèques peuvent ainsi faire confiance au public et l'amener à co-élaborer de nouvelles pratiques en vue de l'acquisition ou de l'enrichissement d'une culture artistique. Ces échanges fructueux, s'ils restent souvent de l'ordre de l'expérimentation, ont le mérite d'ouvrir de nouvelles perspectives et de renouveler les modes d'appropriation d'une démarche créatrice.



La place du livre, de la lecture et de l'écriture dans les parcours d'éducation artistique et culturelle

10h - 12h30 / 14h - 16h30

Clameur(s), événement littéraire de la Ville de Dijon porté par la Bibliothèque municipale, se tiendra du vendredi 12 au dimanche 14 juin, au cœur de la ville, autour de la thématique des solidarités : étudier, interroger, et ainsi permettre d'inventer ou réinventer ce qui nous relie, individuellement, collectivement, internationalement, telle est la vocation de ces journées. Sous le signe des solidarités, Clameur(s) proposera donc cette année d'aborder des notions riches, joyeuses ou complexes tels que le lien social, les économies globalisées, le lien intergénérationnel, le courage, le partage, l'échange, la découverte de l'autre à travers la pratique artistique et culturelle, etc.

Ainsi, en amont de la manifestation, le Centre régional du livre de Bourgogne, l'Association des bibliothécaires de France- groupe Bourgogne et la Bibliothèque municipale de Dijon vous proposent-ils une journée d'étude interprofessionnelle intitulée : "La place du livre, de la lecture et de l'écriture dans les parcours d'éducation artistique et culturelle".

Programme

Modération de la journée : ABF - Sophie Rat - Responsable de la coordination jeunesse à la BM Dijon

Matinée

Définition, cadre institutionnel, chances et risques de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

Discours d'introduction : Christine Martin, Adjointe au maire déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals et George Bassan, Présidente du Centre régional du livre de Bourgogne

Définition de l'EAC et point sur le « projet de référentiel pour le parcours d'éducation artistique et culturelle » adopté par le Conseil Supérieur des Programmes en décembre 2014 : Thomas Leroux, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Compiègne (60).

Les politiques d'EAC menées par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Éducation Nationale : Françoise Dekowski, Conseillère livre et lecture, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne et Emmanuel Freund, Adjoint au délégué académique à l'éducation artistique et culturelle, Rectorat de l'académie de Dijon.

Canopé : quel rôle dans l'accompagnement des projets arts et culture et des pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC) ? : Laure Luhez, responsable du département de la documentation du réseau Canopé - académie de Dijon

L'EAC à l'échelle d'une collectivité : Patrick Bontemps, adjoint à la culture et au patrimoine de Besançon (25).

Table ronde et échanges avec la salle

Après-midi

L'EAC en mode opérationnel : mise en œuvre et retours d'expériences

Exemples de mises en œuvre et retours d'expérience

2 projets EAC portés par des Structures régionales pour le livre :

- **Les Petites Fugues**, manifestation littéraire en Franche-Comté : Brigitte Chartreux, Directrice du Centre régional du livre de Franche-Comté
- **Exposition jeunesse itinérante** dans le cadre du Plan de conservation partagée des livres pour la jeunesse : Alice Zunino, directrice adjointe du CRL Bourgogne, en charge du Patrimoine et de la Vie littéraire, et Raphaël Galley, Artiste plasticien

Un exemple de Contrat Territoire Lecture (CTL) :

Le CTL de Longvic (21) : Eddy Gaillot, directeur de l'action culturelle et de la vie associative à la Ville de Longvic, et un enseignant du collège bénéficiaire

Résidences dans des établissements scolaires : le texte et l'écriture comme point de départ...et d'arrivée :

Compagnie « en attendant... » (21) : Jean-Philippe Naas, metteur en scène

Ateliers d'écriture, chaînon manquant entre les jeunes et les auteurs

Le Labo des histoires, association fondée en 2011, dédiée à l'écriture : Charles Autheman, directeur du Labo national

La Bibliothèque, maillon d'un parcours EAC à l'échelle d'un territoire

La médiathèque de Merville (59) : Laurent Lemaître, responsable de la médiathèque

Échanges avec la salle